



Commune de  
Chaumont-sur-Tharonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-THARONNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION N° 2024-068**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

**Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures,** les membres du Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué individuellement et par écrit, le vendredi 22 novembre 2024, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Laurent AUGER, maire de la commune.

**Étaient présents :** M. AUGER Laurent, M. VALTER Francis, Mme PICOT Rose-Marie, M. PAUL Patrice, M. VERVIALLE Yves, Mme ROUILLON Brigitte, Mme DUPAS Martine, M. MERVEN Patrick (arrivé à 19h17), M. ROUILLON Thierry, M. CUVILLIER Alexis, Mme CUVILLIER Emilie, Mme SIMONNET Claire, Mme FOURAGE Sandra,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :**

Mme AUGER Laëtitia a donné pouvoir à M. AUGER Laurent,

M. CHEVREUIL Arnaud a donné pouvoir à Mme FOURAGE Sandra,

**Secrétaire de séance :** Mme Rose-Marie PICOT

**OBJET**

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle des associations comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Associations chaumontaises

La location sera gratuite pour les associations chaumontaises.

Il sera procédé, à chaque manifestation, un état des lieux entrant et sortant. Nous demanderons un chèque de caution en début d'année qui sera encaissé si la salle est rendue sale.

Chaumontais, Hors commune, Exploitations commerciales

**1°) Durée et période de location**

	Durée	Période	
		Du 01/01/2025 au 31/03/2025 Et du 01/11/2025 au 31/12/2025	Du 01/04/2025 Au 31/10/2025
Chaumontais	Week-end	<b>135 €</b>	<b>115 €</b>
Hors commune	Week-end	<b>250 €</b>	<b>220 €</b>
Exploitation commerciale	Demi-journée	<b>30 €</b>	<b>20 €</b>
	Journée	<b>50 €</b>	<b>40 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 041-214100463-20241128-D\_2024\_068-DE



## 2°) Ménage

Si la salle n'est pas remise en état, il sera demandé une participation de 100 €.

## 3°) Caution

Un dépôt de caution de 500 € sera demandé à chaque location. La caution sera remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

Fait et délibéré le 28 novembre 2024,

Le Maire,  
M. Laurent AUGER

